

# Pilate demanda à Jésus :



Ralph Bouma



"Ta nation et les principaux sacrificateurs t'ont livré à moi ; qu'as-tu fais ?"

Notre Sauveur béni aurait pu saisir ce moment pour expliquer jusque dans l'éternité ce qu'il avait fait, mais tel un agneau devant ses bourreaux, Il n'ouvrit pas Sa bouche.

Il est évident que Pilate, gouverneur Romain et ayant le pouvoir de Le condamner à mort, avait remarqué l'hypocrisie de ceux qui lui avaient livré Jésus pour Le condamner à mort. Jean 19.4 dit : "Pilate sortit de nouveau et leur dit: Voici, je vous l'amène dehors, afin que vous

sachiez que je ne trouve aucun motif de condamnation en Lui." Etant donné que le Sanhédrin était placé sous la tutelle de l'empire romain, il n'avait pas le pouvoir de Le condamner à mort. Ce jour-là, Pilate était en train de faire passer Jésus par un jugement équitable.

La législation romaine exigeait que la justice soit stricte et formelle : 1) Il doit y avoir un chef d'accusation spécifique ; 2) Les plaignants doivent présenter leur accusation en présence de l'accusé ; et 3) L'accusé possède un droit de réponse pour se défendre. Pilate n'arrivait pas à obtenir d'eux un chef d'accusation spécifique. Leurs accusations étaient si vides et si creuses qu'elles ne méritaient pas de réponse.

Nous voyons la noblesse du système judiciaire romain lors du procès de l'Apôtre Paul dans le livre des Actes 25.15-16 : "... contre qui, lorsque j'étais à Jérusalem, les principaux sacrificateurs et les anciens des Juifs ont porté plainte, pour demander sa condamnation. Je leur ai répondu que les Romains n'ont pas coutume de livrer à la mort un homme, avant que l'accusé soit confronté avec ses accusateurs et qu'il ait l'occasion de se défendre contre cette accusation." Les Juifs avaient tenté de faire condamner et exécuter Paul sans fournir de chef d'accusation.

Les Juifs, principaux sacrificateurs et conducteurs du peuple connaissaient ce principe ; ainsi savaient-ils qu'ils avaient besoin d'une accusation ferme contre Jésus avant de L'amener devant Pilate. Matthieu 26.59-60 dit : "Les principaux sacrificateurs et tout le sanhédrin cherchaient quelque faux témoignage contre Jésus, pour le faire mourir. Mais ils n'en trouvèrent pas, quoique plusieurs faux

témoins se soient présentés. A la fin, deux faux témoins vinrent se présenter."

Leur stratégie n'apporta rien de nouveau. Le roi Salomon dit dans Ecclésiaste 1.9 : "Ce qui a été, c'est ce qui sera, et ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera, il n'y a rien de nouveau sous le soleil."

Ces mêmes tactiques, qui sont toujours rencontrées de nos jours, avaient aussi été utilisées par Jézabel pour justifier ses crimes contre Naboth. 1 Rois 21.8-10 dit : "Elle écrivit alors au nom d'Achab des lettres qu'elle scella du nom d'Achab. Elle envoya ces lettres aux anciens et aux magistrats qui habitaient avec Naboth dans sa ville. Elle écrivit ces lettres en ces termes : Proclamez un jeûne ; faites asseoir Naboth à la tête du peuple, et faites asseoir en face de lui deux vauriens qui témoigneront ainsi contre lui : Tu as maudit Dieu et le roi ! Puis menez-le dehors, lapidez-le, et qu'il meure." Le nombre minimum de témoins exigé pour mettre quelqu'un à mort était deux. S'il y a parodie de justice, les membres de la communauté ne cautionneront pas pareil état des choses.

C'est la situation que j'ai traversée et qui fait que mon nom a été calomnié avec furie dans cette communauté. Cela fait que les gens sont prêts à gober de faux témoignages et une fausse justice.

Même une Jézabel a besoin d'être bien cotée dans l'opinion publique, c'est ce qui explique cette parodie de justice. Aujourd'hui encore, la justice est administrée par l'opinion publique. Matthieu 26.60-61 dit: "Mais ils n'en trouvèrent pas, quoique plusieurs faux témoins se soient présentés. Enfin il en vint deux et qui dirent : Celui-là a dit : Je puis détruire le temple de Dieu, et le rebâtir en trois jours."

Cependant, les faux témoins qui déposèrent contre notre Seigneur n'avaient pas convaincu l'opinion publique. C'était clair à leurs yeux que la charge frivole portée contre Lui par ces faux témoins n'était pas le type d'accusation exigée par les Romains pour condamner quelqu'un à mort. Matthieu 26.62-63 dit: "Le souverain sacrificateur se leva et lui dit : Ne réponds-tu rien ? De quoi témoignent-ils contre toi ? Jésus garda le silence. Et le souverain sacrificateur lui dit : Je t'adjure par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu."

Le souverain sacrificateur essayait d'adjurer notre Seigneur Jésus, ou Le forcer à faire un vœu au nom du Dieu vivant (selon l'original), faisant intervenir Dieu comme témoin pour cautionner leur hypocrisie. Selon la loi lévitique, Jésus devait fournir une réponse. Lévitique 5.1 dit : "Lorsque quelqu'un, après avoir entendu la formule d'adjuration en tant que témoin n'aura pas déclaré ce qu'il a vu ou ce qu'il sait, il portera le poids de sa faute."

Bien que la loi avait été pervertie en sa défaveur, notre Seigneur était venu pour accomplir la loi en portant sa malédiction. Galates 4.4-5 dit : "Mais lorsque les temps furent accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la loi, pour que nous recevions l'adoption."

Ainsi, bien que sachant que la question était chargée et quelle serait leur réponse, notre Seigneur Jésus n'avait pas évité la vérité. En Matthieu 26.64-66 : "Jésus lui répondit : Tu l'as dit. De plus je vous le déclare, vous verrez désormais le Fils de l'homme assis à la droite du Tout-Puissant et venant sur les nuées du ciel. Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements et dit : Il a blasphémé. Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous venez d'entendre son

blasphème. Qu'en pensez-vous ? Ils répondirent : Il est passible de mort." Jésus avertit le souverain sacrificateur qu'il serait son juge quand Il reviendra en puissance. Le fait que le souverain sacrificateur ait déchiré ses propres vêtements symbolisait la fin de son sacerdoce. Le sacerdoce aaronide prenait fin.

C'est ici que Son inculpation était conclue, l'accusation formelle était préparée en vue de la parution devant Pilate, le gouverneur romain. Les paroles que notre Sauveur avait dites à Ses disciples allaient maintenant s'accomplir. Marc 10.32-34 dit : "Ils étaient en chemin pour monter à Jérusalem ; et Jésus allait devant eux. Les disciples étaient angoissés et ceux qui suivaient étaient dans la crainte. Jésus pris de nouveau les douze auprès de lui, et se mit à leur dire ce qui devait lui arriver : Voici : nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes. Ils le condamneront à mort, le livreront aux païens, se moqueront de lui, cracheront sur lui, le flagelleront et le feront mourir ; et trois jours après, il ressuscitera."

L'accomplissement de cette prédiction de Jésus constitue la première mention de ces choses dans le quatrième Evangile. Le quatrième Evangile couvre beaucoup de choses que les autres Evangiles ne couvrent pas, mais les autres Evangiles couvrent aussi beaucoup de choses non couvertes par le quatrième Evangile. Jean 18.28 dit : "De chez Caïphe, ils emmenèrent Jésus au prétoire : c'était le matin. Ils n'entrèrent pas eux-mêmes dans le prétoire, afin de ne pas se souiller et de pouvoir manger la Pâque." Ces hypocrites ne réalisaient même pas qu'ils étaient souillés par leurs cœurs de meurtriers, que par le simple fait d'entrer dans le prétoire des Gentils.

Vous pouvez réaliser à quel point ces hypocrites ne connaissent pas du tout la religion du cœur. Toute leur religion n'était pas plus qu'un

rituel selon la loi cérémonielle sans aucune préoccupation pour la loi morale de l'amour.

Lorsque Pilate a demandé à notre Sauveur : "Ta propre nation et les principaux sacrificateurs t'ont livré à moi : Qu'as-tu fait ?", Jésus aurait pu répondre qu'il leur avait prodigué la vérité. Il aurait pu leur dire ce qu'il a dit dans Matthieu 23.24-28 : "Conducteurs aveugles ! Qui retenez au filtre le moucheron et qui avalez le chameau. Malheur à vous, scribes et Pharisiens hypocrites ! Parce que vous purifiez le dehors de la coupe et du plat, alors que dedans ils sont pleins de rapine et d'intempérance. Pharisien aveugle ! Purifie premièrement l'intérieur de la coupe et du plat, afin que l'extérieur aussi devienne pur. Malheur à vous, scribes et Pharisiens hypocrites ! Parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis qui paraissent beaux au dehors, et qui au-dedans sont pleins d'ossements de morts et de toute espèce d'impureté. Vous de même, au dehors, vous paraissez justes aux hommes mais au-dedans vous êtes remplis d'hypocrisie et d'iniquité."

Pour faire passer pareille hypocrisie sous prétexte d'éviter d'être souillé, Pilate sortit pour leur demander le chef d'accusation sans lequel il ne pouvait pas poursuivre. Jean 18.29-30 dit : "Pilate sortit donc pour aller vers eux et dit : Quelle accusation portez-vous contre cet homme ? Ils lui répondirent : Si ce n'était pas un malfaiteur [ou un criminel], nous ne te l'aurions pas livré."

[Nous le voyons de nos jours. L'ancien président Bill Clinton avait plusieurs fois commis des infractions, mais il ne pouvait pas être poursuivi car l'opinion publique lui était favorable, même si la Constitution interdit à un transgresseur d'exercer les fonctions présidentielles.]

Remarquez également que référence était faite à l'opinion publique plutôt qu'à tout chef d'accusation pour un quelconque délit. Et même à cet instant, l'interrogatoire de Pilate équivalait à ce que Jésus leur avait demandé en Jean 8.44-46 : "Vous avez pour père le diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été meurtrier dès le commencement, et il ne s'est pas tenu dans la vérité, parce que la vérité n'est pas en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, ses paroles viennent de lui-même car il est menteur et le père du mensonge. Et moi, parce que je dis la vérité, vous ne me croyez pas ! Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?" Leurs propres cœurs les convainquaient que ce qu'il venait de dire était vrai. Ils ne pouvaient pas Lui dire que ce qu'il venait de déclarer n'était pas vrai. Plus tard, ils cherchèrent une accusation contre Lui devant Pilate malgré le fait qu'ils n'arrivaient pas à Le convaincre de péché.

Leur réponse à Pilate semblait impliquer que le Sanhédrin sacré avait déjà jugé Jésus et L'avait trouvé digne de mort. C'est tout simplement d'une caution romaine dont ils avaient besoin pour Le mettre à mort. Pourquoi avoir besoin d'une autre accusation pour soutenir l'opinion publique ? Jean 18.31-32 dit : "Sur quoi, Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes et jugez-le selon votre loi. Les Juifs lui dirent : Il ne nous est pas permis de mettre quelqu'un à mort. C'était afin que s'accomplisse la parole que Jésus avait dite, pour indiquer de quelle mort Il devait mourir."

Ceci est significatif ! Si Jésus devait être condamné à mort selon la loi lévitique, ce devait être par lapidation. Il ne pouvait pas être condamné selon la loi juive. En Genèse 49.10, Jacob, sur son lit de mort, déclara : "Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton

souverain d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne le repos et que les peuples lui obéissent." L'autorité légale (sceptre) n'est plus avec Israël, elle a été donnée aux Romains. Ceci montrait que c'était le temps du Messie.

De quelle mort Jésus indiquait-il qu'il allait mourir ? Jean 3.14 dit :

"Et comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut, de même, que le Fils de l'homme soit élevé."

Pilate avait perçu le caractère creux de toutes les accusations qu'ils avaient portées contre Jésus. Il leur dit en Luc 23.14 : "Vous m'avez amené cet homme comme entraînant le peuple à la révolte. Voici : je l'ai interrogé devant vous et je ne l'ai trouvé coupable d'aucune des fautes dont vous l'accusez." Il n'a pas dit qu'ils l'avaient amené à Pilate comme un blasphémateur, car la loi romaine pouvait ne pas considérer cela comme une offense capitale.

Ces accusations étaient si manifestement fausses que Pilate ne pouvait les accepter, ils devaient donc venir avec une nouvelle accusation. Luc 23.2-4 dit : "Ils se mirent à l'accuser, en disant : Nous avons trouvé celui-ci qui incitait notre nation à la révolte, empêchant de payer l'impôt à César, et en se disant lui-même Christ, roi. Pilate l'interrogea en ces termes : Es-tu le roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Tu le dis. Pilate dit aux principaux sacrificateurs et à la foule : Je ne trouve rien de coupable en cet homme."

Cependant, sous un prétexte de justice, Pilate offrit à Jésus une opportunité de se défendre. Jean 18.33-37 déclare : "Pilate rentra dans le prétoire, appela Jésus et lui dit : Es-tu le roi des Juifs ? Jésus répondit : Es-ce de toi-même que tu dis cela, ou d'autres te l'ont dit de moi ? Pilate répondit : Moi, suis-je donc Juif ? Ta nation et les

principaux sacrificateurs t'ont livré à moi ; qu'as-tu fait ? Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi, afin que je ne sois pas livré aux Juifs ; mais maintenant, mon royaume n'est pas d'ici-bas. Pilate lui dit : Tu es donc roi ? Jésus répondit : Tu le dis : je suis roi. Voici pourquoi je suis né et voici pourquoi je suis venu dans le monde : pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix."

Jésus disait à Pilate : "Je ne suis pas sous ta juridiction." Il n'y a rien qui puisse anéantir un procès de la cour aussi rapidement que prouver à la cour que le cas n'est pas de sa juridiction. Lorsque Christ a mentionné le fait de rendre témoignage à la vérité, la conscience de Pilate ne pouvait pas retenir un mensonge. La parole de Christ est puissante. Christ avait convaincu la conscience de Pilate, et il vit les détours malicieux de ceux qui étaient venus l'accuser.

Verset 38 dit : "Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ? Après avoir dit cela, il sortit de nouveau pour aller vers les Juifs et leur dit : Moi, je ne trouve aucun motif de condamnation en lui."

Il pourrait sembler ici que Jésus pouvait recourir au témoignage des Juifs qui étaient présents lors de la résurrection de Lazare et les multitudes qui ont été témoins de ses multiples miracles. Jésus avait le droit d'appeler Ses témoins pour Sa défense. Les Juifs n'avaient pas d'accusation contre Lui. Mais Jésus s'est offert Lui-même en sacrifice pour le péché.

Le Seigneur Jésus n'a pas été vaincu par le pouvoir de Ses ennemis, et n'était pas non plus incapable de se défendre devant ce juge romain. Il s'était soumis à la volonté de Son Père tel que nous le lisons dans Jean 10.15-18 : "Comme le Père me connaît, ainsi je connais le Père ; et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; celles-là, il faut aussi que je les amène ; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un

seul berger. Le Père m'aime, parce que je donne ma vie, afin de la reprendre. Personne ne me l'ôte, mais je la donne de moi-même ; j'ai le pouvoir de la donner et j'ai le pouvoir de la reprendre ; tel est l'ordre que j'ai reçu de mon Père." Nous ne devons pas être désorientés par ce que firent les Juifs, le Sanhédrin ou Pilate, c'est nous les pécheurs qui avons cloué Jésus à la croix. Etant donné que Jésus devait aussi porter les péchés des Gentils, Il devait aussi être condamné dans leur cour. Il a détruit le mur de séparation entre les Juifs et les Gentils.

C'était le commandement du Père, les pécheurs devaient se saisir de l'Ami des publicains et des pécheurs et Le lier avec des verrous et des chaînes de fer. Pourquoi Jésus avait-il ainsi agi ? La réponse est dans Esaïe 53.3-9 : "Méprisé et abandonné des hommes, homme de douleur et habitué à la souffrance, semblable à celui devant qui on se voile la face, il était méprisé, nous ne l'avons pas considéré. Certes, ce sont nos souffrances qu'il a portées, c'est de nos douleurs qu'il s'est chargé ; et nous, nous l'avons considéré comme atteint d'une plaie ; comme frappé par Dieu et humilié. Mais il était transpercé à cause de nos crimes, écrasé à cause de fautes ; le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris. Nous étions tous errants comme des brebis, chacun suivait sa propre voie ; et l'Éternel a fait tomber sur la faute de nous tous. Il a été maltraité, il s'est humilié et n'a pas ouvert sa bouche, semblable à l'agneau qu'on mène à la boucherie, à une brebis muette devant ceux qui la tondent ; il n'a pas ouvert sa bouche. Il a été emporté par la violence et le jugement ; dans sa génération qui s'est soucié de ce qu'il était retranché de la terre des vivants, à cause des crimes de mon peuple, de la plaie qui les avait atteint ? On a mis sa tombe parmi les méchants, et son sépulcre avec les riches."

Le Fils béni de Dieu qui est envoyé comme Juge de toute la terre était condamné à mourir devant la cour des hommes pécheurs afin que les hommes pécheurs puissent se tenir justifiés devant la cour

céleste. 1 Jean 2.1-2 dit : "Mes petits enfants, je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez pas. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier." C'est la raison pour laquelle nous devons proclamer Son nom aux confins de la terre.

Des menteurs ont porté témoignage contre la Vérité, et Jésus, la résurrection et la vie, est mort comme un criminel. Actes 4.25-28 dit : "C'est toi qui a dit par l'Esprit Saint, de la bouche de notre père, ton serviteur David : Pourquoi les nations se sont-elles agitées, et les peuples ont-ils eu de vaines pensées ? Les rois de la terre se sont dressés et les chefs se sont ligués contre le Seigneur et contre son Oint. Car en vérité, ton saint serviteur Jésus, à qui tu as donné l'onction, Hérode et Ponce Pilate se sont ligués, dans cette ville, avec les nations et avec les peuples d'Israël, pour faire tout ce que ta main et ton conseil avaient déterminé d'avance." Nous ne devons pas perdre de vue le fait que Dieu avait déterminé d'avance que Christ devait mourir sur la croix, et Jésus l'a fait en toute humilité et obéissance.

En demandant à Jésus ce qu'il avait fait, en vue encore une fois de le piéger dans ses paroles, Pilate dit : "Es-tu le Roi des Juifs ?" La réponse de notre Sauveur est significative. Jean 18.36 dit : "Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi, afin que je ne sois pas livré aux Juifs ; mais maintenant, mon royaume n'est pas d'ici-bas."

Ceci est synonyme de Jean 17.15-16 : "Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les garder du Malin. Ils ne sont pas du monde, comme moi, je ne suis pas du monde."

Son royaume n'était pas de ce monde, mais Son royaume était dans ce monde. Son royaume est dans les cœurs de Son troupeau.

(Jean 18.35b).

Ralph Bouma

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



4 PARTAGES

---

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com